

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master mention Santé Publique Parcours Santé, sécurité au travail (SST)

Santé publique



Niveau d'étude
visé
BAC +5



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

La spécialité "Santé, sécurité du travail" s'enracine dans les formations pluridisciplinaires dans le domaine de la santé et du social de l'Université Sorbonne Paris Nord. La santé et la sécurité en milieu de travail constituent un enjeu de santé publique et une préoccupation majeure pour les entreprises du secteur privé, celles du secteur public et les collectivités territoriales. Face à l'attention croissante portée sur cette question, les entreprises et les administrations sont aujourd'hui en demande de professionnel(le)s.

Notre master se donne pour objectif de répondre à cette demande en formant des intervenant(e)s capables de s'approprier cette question dans toutes ses dimensions (juridique, sociologique, statistique, ergonomique, économique, médicale, etc.) et de mettre en place des actions adaptées aux fins d'évaluer et de prévenir les risques professionnels.

Il est possible, pour les étudiants particulièrement motivés et répondant à certains critères définis par l'équipe pédagogique de poursuivre un doctorat en santé et sécurité au travail dans plusieurs disciplines (sociologie, droit, santé publique).

La formation offre également un parcours spécifique pour les infirmiers et infirmières en santé travail (PISST). Il permet à celles et ceux qui exercent déjà en service de santé au travail ou qui souhaitent s'orienter vers cette spécialisation, d'obtenir un diplôme de master. Le parcours offre une formation solide basée sur des savoirs partagés par l'ensemble des infirmier.e.s en santé travail et des échanges d'expériences. Outre les cours communs à l'ensemble des inscrits au master, le parcours offre des cours spécifiques sur les consultations infirmières de prévention : pratiques cliniques infirmières spécifiques à la santé au travail, suivi de santé du salarié (DMST), protocoles de prévention...

Objectifs

Formation pluridisciplinaire dont les objectifs sont de :

- Diagnostiquer et évaluer les risques ;
- Construire des plans de prévention et de formation ;
- Former, informer et conseiller les principaux intéressés (employeurs, salariés, agents de l'État et des collectivités territoriales, responsables syndicaux, ...), sur les aspects préventifs et indemnitaires de la santé et de la sécurité au travail ;



– Mettre en place et analyser des indicateurs de santé (données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, absentéisme, ...) dans les entreprises, quels que soient leurs statuts ;

Le sous-parcours PISST (Parcours infirmier en santé au travail) vise à offrir aux infirmier-e-s en activité professionnelle de santé au travail ou sortant de l'IFSI, une formation qualifiante et répondant aux attentes des réformes des services de santé au travail (coordination des services, encadrement de l'équipe, responsabilités des entretiens infirmiers et pilotages des visites d'information et de prévention).

Savoir-faire et compétences

Le titulaire du master est capable de :

- **Connaître les méthodes et outils** des métiers de la SST ;
- **Connaître et appliquer les procédures** d'évaluation et de gestion des risques professionnels ;
- **Savoir mettre en place une veille** réglementaire (santé, sécurité, environnement) et assurer son suivi ;
- **Savoir se positionner** comme préventeur/trice dans un environnement de travail (secteur public et privé) et en comprendre les enjeux ;
- **Maîtriser les techniques de recherche** documentaire et les principaux indicateurs de santé ;
- **Savoir rédiger et présenter** des documents en SST accessibles aux différents partenaires et publics.

Organisation

Contrôle des connaissances

Dispositions Spécifiques à la spécialité Santé Sécurité au travail

En M1

Il n'existe aucun accès de plein droit en M1. Les étudiants titulaires d'une licence (Sciences Sanitaires et sociales, AES, économie, droit, gestion...) ou d'un diplôme d'Etat équivalent au grade licence déposent un dossier qui est examiné par l'équipe pédagogique. Sont pris en compte notamment le parcours universitaire, la motivation, les perspectives professionnelles et, le cas échéant, l'expérience professionnelle. L'équipe pédagogique peut convoquer les candidats à un entretien afin de prendre une décision. Une lettre de motivation argumentée devra impérativement être jointe.

En M2

L'inscription en M2 n'est pas de droit et relève d'une procédure sélective pour les étudiants accédant directement en M2 sans avoir suivi le M1 SST. Cette décision appartient à l'équipe pédagogique et se fera à la lumière du cursus universitaire, de l'éventuelle expérience professionnelle, de la motivation et des perspectives professionnelles. Les étudiants qui ont validé le M1 SST accèdent en M2.

- Chaque enseignement donne lieu à un examen, soit écrit, soit oral. Certains sont évalués dans le cadre d'un contrôle continu (sous la forme de la réalisation d'un dossier, d'un exposé ou encore de fiches d'observations d'un poste de travail) et/ou d'un examen écrit. Il appartient à l'enseignant de préciser les modalités qu'il a choisies, et la part que représente le cas échéant le contrôle continu dans l'évaluation finale.
- La présence aux cours est très fortement conseillée et contrôlée par feuille d'émargement. Elle est indispensable



s'agissant des enseignements pratiques où les étudiants travaillent sur des dossiers et sont mis en situation.

- Le master doit être validé en 3 années maximum.
- Le redoublement du M1 est refusé aux étudiants qui ne sont pas venus en cours et aux étudiants ayant moins de 7 de moyenne par semestre.
- Le redoublement du M1 des étudiants ayant plus de 7 et moins de 10 de moyenne générale par semestre, est soumis à l'examen de la commission pédagogique qui prendra en compte notamment les notes obtenues, la présence en cours et aux examens, pour établir sa décision.
- Le redoublement du M2 est refusé aux étudiants qui n'ont pas validé le premier semestre de M2. Il est dans tous les cas soumis à l'examen de la commission pédagogique qui prend notamment en compte les notes, la présence en cours, etc.
- Les unités d'enseignement (UE) sont validées lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10. Pour obtenir cette note, il faut faire la moyenne des notes obtenues, cette fois, pour chacun des enseignements faisant partie de cette unité. Les UE sont alors définitivement acquises.
- Chaque UE et chaque enseignement sont associés à un nombre d'ECTS (Système européen de Transfert de Crédits) ou crédits. Le MASTER comprend 120 ECTS (soit 60 par année – M1 et M2 – et 30 par semestre en principe). Le nombre d'ECTS permet d'attribuer un coefficient aux différentes matières enseignées. Il est fonction du volume horaire du cours et du travail personnel attendu de l'étudiant.
- En M1, les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Il y a compensation entre les deux semestres d'une même année. La moyenne générale obtenue au semestre (soit au moins 10/20) permet de le valider. La moyenne générale obtenue sur l'année – pour les deux semestres – (soit au moins 10/20) permet de valider l'année.
- Le passage de M1 en M2 des étudiants est de plein droit pour les étudiants ayant obtenu au moins 11 de moyenne générale en M1.
- Les étudiants ont droit à une seconde session d'examen afin de repasser les enseignements correspondant à des UE non validées. Ils conservent les notes supérieures à 10, même pour les enseignements faisant partie d'UE non

validées. Autrement dit, toute note supérieure à 10 est définitivement acquise. Lorsque l'étudiant passe la seconde session, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée. Tout étudiant devant repasser une épreuve de seconde session doit s'y présenter. L'absence est sanctionnée par un 0 qui remplace alors la note de 1ère session obtenue.

- Les étudiants souhaitant bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire pour les épreuves d'examens doivent retirer l'imprimé de demande directement au service de la médecine préventive. Ils devront, après signature par le médecin, le déposer au secrétariat 15 jours après le début des cours (sauf incapacité physique temporaire accidentelle). <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/1/MENE06033102C.htm>
- Le stage de M2 débouche sur un mémoire professionnel. Ce mémoire est soutenu devant un jury composé de deux personnes (un enseignant-chercheur et le directeur du mémoire qui peut être un enseignant chercheur ou un professionnel). Les soutenances sont publiques, et il est vivement conseillé aux étudiants de M1 d'aller écouter leurs camarades de M2.
- Le stage a une durée minimale de trois mois (à partir du 1er mars).

Deux dates sont à retenir pour les étudiants partis en stage (mi-mai et mi-juin).

Il s'agit pour les étudiants de se retrouver à l'université, d'échanger et de discuter avec des enseignants des missions confiées et des difficultés éventuellement rencontrées. Lors de la seconde réunion, la question ou les questions qui constitueront le cœur du mémoire sont précisées et affinées et exposées oralement par chaque stagiaire. La présence à ces réunions est obligatoire, les présentations orales peuvent entrer dans l'évaluation globale du travail. Les étudiants doivent donc avertir, dès le début du stage, leur maître de stage de leur absence les deux jours dits.

Chaque étudiant devra exposer oralement :

- lors de la première réunion, la structure d'accueil et les missions confiées



- lors de la seconde réunion, la problématique qui structurera le mémoire.

Chaque présentation se fera sur document Powerpoint et donnera lieu à une évaluation prise en compte dans la note finale attribuée au mémoire.

- Le master SST étant devenu indifférencié (professionnel et recherche), les étudiants peuvent choisir la voie recherche. Dans ce cas, le mémoire professionnel est remplacé par un mémoire de recherche.
- Les mémoires devront être déposés au secrétariat au plus tard en septembre. Les soutenances auront lieu fin septembre. Une deuxième session exceptionnelle est mise en place pour les stages qui se terminent tardivement (dépôt des mémoires début octobre pour une soutenance mi-octobre).
- La soutenance répond à des attentes précises. L'étudiant doit d'abord présenter son travail pendant 15 minutes. Il ne s'agit pas de le résumer, mais de porter un regard critique sur le mémoire. C'est un moment d'échange avec le jury. Les soutenances sont publiques.

Admission

Conditions d'admission

Conditions d'admission

Accès sur dossier pour les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme d'état équivalent au grade licence, pour le M1.

Accès aux étudiants titulaires du M1 SST (sous conditions) et aux étudiants titulaires d'une formation équivalente et/ou relevant du même domaine.

Nombre de places limitées par année.

Diplôme accessible en VAE (cf. service de la formation continue de l'USPN).

Information inscriptions : Bureau M86 – 01 48 38 77 66 – master.sst@univ-paris13.fr

Modalités de candidature

En M1 candidatez sur : [La plateforme nationale des masters](#)
- S'informer, candidater, se décider (monmaster.gouv.fr)

En M2 candidatez sur : [eCandidat](#) (univ-paris13.fr)

Droits de scolarité

Droits nationaux pour le Master.

Et après

Insertion professionnelle

Poursuites d'Etudes / Insertion Pro (métiers visés)

- **Responsables de la santé et de la sécurité au travail** dans le secteur privé,
- **Ingénieur.e.s de prévention** (secteur privé et secteur public),
- **Conseiller.e.s de prévention** (collectivités territoriales et administrations centrales),
- **Consultant.e.s SST**,
- **Permanent.e.s syndicaux référents en SST**,
- **Intervenant.e.s en prévention des risques professionnels** (IPRP services interentreprises de de santé au travail),
- **Formateur.rice.s** (agrée.e.s pour les CHSCT notamment).



Contacts

Contacts

Responsable pédagogique

Hélène BRETIN

Responsable pédagogique

FERRE Nathalie

Secrétariat pédagogique

Secrétariat pédagogique du Master Santé et sécurité au travail

☎ 01 48 38 77 66

Contact administratif

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>

Contact administratif

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Villetaneuse)

✉ gestion.voie@univ-paris13.fr

🌐 <https://www.univ-paris13.fr/orientation/>



Organisation

Organisation de la formation (dont stages, projets tuteurés, apprentissage, formation continue)

Formation initiale, organisée en 4 semestres de 30 ECTS, répartis sur 2 ans.

Etudes de poste et conduite de projet, stage obligatoire en M2 d'une durée de 3 à 6 mois.